

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de décembre à vingt heures trente, en application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montlaur, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE.

Date de convocation : 30/11/2022
Date d'affichage de la convocation : 30/11/2022
Date de publication PV : 15/03/2023

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Pouvoir : 0

Votants : 9

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Patrick RIVEMALE, VALAT Karine, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Bernard LAFFOND, RAMONDENC Viviane, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET.

Quorum : 5

Mr Guiraud Vivien a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Assainissement du hameau du Py : Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Montlaur, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des Rives du Tarn et le Syndicat d'Energies de l'Aveyron (SIEDA) en vue de la passation de marché de travaux pour chacun de ses membres, modification de la délibération du 22/06/2022 ; Multiservices : autorisation de signature d'un bail commercial ; versement d'une subvention d'équipement au budget annexe assainissement ; fixation du loyer de l'appartement sis Immeuble Mairie au 1^{er} étage gauche ; Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2021 (RPQS) ; mise à jour des biens de section de Briols ; convention avec l'Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols ; décision modificative N°1 du budget général ; cimetière de Montlaur : validation de la mise en place d'un ossuaire et du jardin du souvenir ; acquisitions foncières pour sécuriser l'entrée du terrain de moto-cross ; décisions du Maire ; questions diverses.

- **Assainissement du hameau du Py : Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Montlaur, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des Rives du Tarn et le Syndicat d'Energies de l'Aveyron (SIEDA) en vue de la passation de marché de travaux pour chacun de ses membres, modification de la délibération du 22/06/2022**

Monsieur le Maire explique que la délibération prise le 22/06/2022 concernant la constitution du groupement de commandes doit être modifiée. Il présente le bordereau de prix transmis par le S.I.A.E.P. des Rives du Tarn, le montant prévisionnel des travaux a évolué, la convention initiale doit être mise à jour.

Le marché de travaux prévisionnel est le suivant :

- Maître d'ouvrage : Commune de Montlaur (Assainissement des eaux usées du village du Py), estimation des travaux HT : 141 540 euros
- Maître d'ouvrage : SIAEP Rives du Tarn (Reprise du réseau AEP), estimation des travaux HT : 48 247 euros
- Maître d'ouvrage : SIEDA (Enfouissement réseaux secs, électricité, télécommunications), estimation des travaux HT : 92 870 euros

Afin de réaliser ces prestations simultanées et coordonnées concernant les travaux de constructions de réseaux d'assainissement et station d'épuration, de réseaux secs et d'eau potable dans le village du Py, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande, approuve la convention modifiée et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

- **Multiservices : autorisation de signature d'un bail commercial**

Suite à la fin des travaux du multiservices, le conseil municipal débat sur la fixation du loyer (modéré pour le maintien du service dans le village) et l'utilisation du bâtiment. Vu le projet de bail présenté le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conclure un bail commercial de 9 ans pour un loyer mensuel fixé de 250 euros Hors taxes par mois avec Mme Mich-le SCHMITT.

- **Versement d'une subvention d'équipement au budget annexe assainissement**

Face à des dépenses importantes liées aux travaux d'assainissements collectifs du village du Py, et considérant que l'équilibre réel du budget du service assainissement peut être assuré par une subvention du budget général, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe d'assainissement d'un montant de 70460 euros.

- **Fixation du loyer de l'appartement sis Immeuble Mairie au 1^{er} étage gauche**

Après le départ d'un locataire d'un appartement situé au dessus de la Mairie, des travaux de remise au goût du jour ont été effectués par les employés communaux. Ce logement constitué de deux pièces (40m²) peut être de nouveau loué, conseil municipal fixe le loyer à 300 euros et autorise M. le Maire à signer le bail à venir. Vote à l'unanimité.

- **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2021 (RPQS)**

Présentation par Mr le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS 2021 qui sera mis en ligne sur le site www.services.eafrance.fr

- **Section de Briols**

Afin de pouvoir émettre les titres relatifs à la location des sectionnaux de Briols, Mr le Maire fait part au conseil qu'une délibération sera prise à la prochaine réunion pour une mise en conformité.

- **Convention avec l'Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols**

Le conseil municipal à l'unanimité valide la convention entre la commune et l'association de sauvegarde et restauration de l'église de Briols présentée par M. le Maire. La commune met à disposition de l'Association l'Eglise de Briols avec habilitation à la réalisation de travaux destinés à remettre en état le bâtiment. La convention définit les conditions de la mise à disposition. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Décision modificative N°1 du budget général**

Des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget général de l'exercice,
Mr le Maire propose la modification du budget général ci après :

BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement					
Article	Opération	Chapitre	Dénomination	Dépenses	Recettes
678		67	Autres charges exceptionnelles	- 3 500	
6411		012	Personnel titulaire	+ 3 500	
Section d'investissement					
2315	193	23	Travaux Cœur de Village	- 10 000 €	
2313	199	23	Construction bâtiment commercial	+ 10 000 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification N°1 du budget général 2022.

- **Cimetière de Montlaur : validation de la mise en place d'un ossuaire et du jardin du souvenir**

Mr le Maire présente les plans des espaces dédiés à la mise en place d'un ossuaire et du jardin du souvenir ainsi que les devis de réalisation des travaux, le conseil municipal valide à l'unanimité les emplacements et les devis des travaux attribués à la SARL Cabillic.

- **Acquisitions foncières pour sécuriser l'entrée du terrain de moto-cross**

Mr le Maire propose d'améliorer et de sécuriser l'entrée du terrain de moto cross Bellune, il a rencontré les deux propriétaires des parcelles concernées qui ont tous les deux donné leur accord et charge Mr Roques expert géomètre d'établir le document de modification du parcellaire. Le conseil municipal valide les acquisitions nécessaires à la modification de l'entrée du terrain de moto-cross et confie la rédaction de l'acte authentique à la Selarl Gauci et Imbert-Gauci., autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et précise que les frais notariés sont pris en charge en totalité par la commune.

- **Décisions du Maire**

Mr le Maire décide de ne pas préempter la parcelle section ZC N°102.

Séance levée à 22H 30

Membres du conseil municipal présents en séance :

Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

**Le Maire,
Patrick RIVEMALE,**

**Le secrétaire de séance,
Vivien GUIRAUD,**



Signature



Signature

